



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 16 décembre 2020

Référence : 2020.12.006

Version : 1.2

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 01 décembre 2020 à 18 h 30

Lieu : Visioconférence

Présents : P. BOUTILLON
P. BOUCHARD
R. DECARRE
JP DUFRESNE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
A. CHAMPRENAUT
G. LAMOUILLE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
R. LOSTE
G. ZAMBIANCHI
J. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DURAND
R. VALLA
D. MILHOMME
P. DEKETELAERE
B. MAGNIN
P. DARSY

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. COMPTE D'EXPLOITATION 2020

Le compte d'exploitation de 2020 présente un résultat net de 9300 € et l'ancienne comptabilité présente un résultat net de 10 000, donc légèrement différent.

Il a été constaté de légers écarts du fait que les articles diffèrent légèrement entre les 2 versions de la comptabilité, du fait que les imputations comptables ne sont pas strictement les mêmes.

2. PRIX DES CARTES 2021

Le CA de l'ALP a décidé que le prix des cartes pour l'année 2021 resterait inchangé par rapport à celui de 2020

3. NOUVELLE COMPTABILITE

Durant l'année 2020, l'ALP a opéré une double comptabilité : avec l'ancienne application et sous une forme plus simplifiée et plus exploitable au niveau des chiffres et des rendus

La nouvelle comptabilité apporte entière satisfaction et est bien plus simple et souple à gérer.

L'ALP envisage de proposer que le prochain exercice comptable se tienne sur la période du 01/10/2020 au 31 décembre 2021 (15 mois au total), dans le but que les exercices comptables suivants puissent s'appliquer sur une période calendaire d'une année civile entière, pour des raisons évidentes de simplification.

Cette proposition sera soumise à un vote lors du prochain CA.

4. CONSEQUENCE DU MOT DU PRESIDENT

Le mot du président très incisif, ironique et critique a été globalement très apprécié par les pêcheurs. Il démontre un esprit critique et un courage évident au regard du laisser-aller et de nombreuses non décisions politiques, en particulier au niveau de la circulation de gros bateaux qui sont à l'évidence source de pollution et de nuisance au regard de l'écosystème du lac.

5. RESULTAT PROVISOIRES DE PECHE 2020

Le résultat provisoire de la pêche pour l'année 2020 est le suivant :

- 287 kg de truites
- 895 kg d'ombles (cf. près de 2000 kg pris au cours de l'année 2019 qui a été une bonne année)
- 7287 kg féras
- 760 kg de brochet

6. PASSATION DES POUVOIRS A YANN ET GILBERT

Suite à la démission du Président Pierre Boutillon et du trésorier Bernard Magnin, de nouvelles élections ont été menées au sein du CA de l'ALP

Yann Magnani a été élu président de l'ALP et Gilbert Zambianchi trésorier de l'ALP

Parole du président : Pierre Boutillon valide l'élection du nouveau président et du nouveau trésorier et remercie vivement Carine pour l'important travail et la collaboration qu'elle a exercés durant son mandat, en soulignant sa polyvalence au niveau du travail réalisé.

Un PV sous forme de relevé de décision sera dressé avec le nouveau président et le nouveau trésorier : il sera adressé à la préfecture.

Le bureau est reconstitué avec le président, le trésorier, le secrétaire le vice-président et les animateurs des commissions.

Bureau de l'ALP : il est constitué des personnes suivantes :

- Président : Yann MAGNANI
- Vice-Président : Patrick BOUCHARD
- Trésorier : Gilbert ZAMBIANCHI
- Secrétaire : Jean Luc GASSMANN
- Roland DECARRE
- Romain LOSTE

Les 4 commissions suivantes ont été constituées :

- Commission « événementiel » : animateur : Romain
- Commission « Communication » : animateur : Roland
- Commission « formation » : animateur : Patrick Bouchard
- Commission « protection du lac et gestion piscicole » : animateur provisoire : Yann

Une cinquième commission « fonctionnement associatif » pourra également être envisagée (animateur : Yann).

Membres cooptés : les membres suivants ont été cooptés :

- Ingrid FOURNIER BIDOZ : commission communication
- Bernard GENEVOIS : quitte la présidence de Annecy Rivières : gestion de la pisciculture, suivi étude sur l'omble chevalier
- Jacky COMBAZ : problématique de gestion des espèces du lac + carnets volontaires

7. SERVITUDE DE MARCHEPIED À ANGON

Au niveau d'Angon de nouveaux projets d'aménagement menacent le maintien de la servitude de marchepied. (cf. bande de 3.25 m de droit de passage au niveau des parcelles riveraines du lac) . Cette servitude n'est par ailleurs pas toujours respectée au niveau des propriétés privées existantes.

Un recours gracieux auprès du Préfet a été effectué par quatre associations, dont ALP, pour lui demander de veiller au respect de la loi sur la totalité de la rive de la presqu'île d'Angon.

Le préfet n'a pas répondu après un délai de deux mois et le CA de l'ALP décide de s'associer à nouveau avec les trois autres associations (ALAE, FNE et Les Amis de la Terre) pour effectuer un Recours introductif auprès du Tribunal Administratif afin de demander réparation du préjudice subi suite au non-respect de la servitude de marchepied sur le lac d'Annecy dans le projet touristique d'Angon - commune de Talloires.

Le bureau devra mandater le président pour intenter cette action en justice

8. DIVERS

Les points divers suivants ont été abordés

- Organisation possible de réunions en présentiel dans les locaux de l'ALP : avec un maximum de 6 – 7 personnes
- Vente des permis de pêche : ouverture des locaux de l'ALP : accueil des pêcheurs à partir du 15/12. Port du masque et désinfection des mains avec du Gel hydro-alcoolique obligatoires pour les pêcheurs. Un seul pêcheur à la fois dans le bureau d'accueil. Support plexiglas à monter pour protéger Carine.
- Coordonnées du maire adjoint de la ville d'Annecy chargé de l'aménagement et de l'environnement (relation directe avec lui envisageable) :
- Aucune réponse à la demande de RDV de l'ALP adressée au nouveau maire d'ANNECY : à relancer.
- Mot du président : aucune réaction du SILA et de la mairie d'ANNECY. Mais retours favorables de plusieurs associations (ALAE, BVV...).
- Arrêté préfectoral : Problème de désinfection des bateaux pour limiter les risques d'apparition de la moule quagga.

9. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se déroulera le mardi :

- Mardi 12 janvier 2021 à 18 h 30

En présentiel ou en visioconférence : à confirmer.